

Comité de travail PMO sur la main d'œuvre des psychologues

Réunion du 31 octobre 2011

Voici quelques nouvelles de la dernière rencontre du 31 octobre dernier, avec les représentants du ministère de la santé, plus spécifiquement de la direction du personnel réseau, via le comité de travail sur la main-d'œuvre des psychologues. Divers représentants du monde de la psychologie, des syndicats et de diverses associations d'établissements de santé assistaient à la rencontre. Deux lieux de réunion, à Montréal et Québec, étaient reliés par visio-conférence pour la circonstance.

Lors de la précédente rencontre du 30 juin, les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avaient affirmé leur intention de se mettre en chantier sur certains travaux, particulièrement concernant une prime d'attraction/rétention. Les objectifs du ministère se libellaient comme suit : « Dans le cadre du plan de travail et des priorités établies par le groupe de travail sur la main-d'œuvre de psychologues, le MSSSS s'est engagé à « Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures d'attraction et de rétention pour travailler dans le réseau public de santé et de services sociaux avec conditions de disponibilité minimale ». Il était également question d'évaluer la possibilité d'instaurer un système permettant à l'interne d'être intégré comme salarié de l'établissement (rémunération de l'interne) de même que d'évaluer la possibilité d'offrir un nombre prédéterminé de bourses au doctorat conditionnelles à une obligation de travailler un minimum d'années dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Cette rencontre nous a semblé assez positive. Nous avons, au préalable, des craintes à l'effet que le ministère ne se traîne les pieds quant à l'ajustement de nos conditions salariales. Toutefois, nous avons constaté que la direction du personnel réseau avait fait ses devoirs depuis la rencontre de juin dernier, compilant de nombreuses données concernant les conditions salariales des psychologues du secteur privé. Ceci afin de servir de repère pour quantifier le niveau de la prime qui sera nécessaire pour retenir ou attirer les psychologues vers le réseau public. Leurs chiffres démontrent d'ailleurs un écart de plus de 100% de différence entre la rémunération de psychologues du RSSS et les tarifs externes en psychologie, notamment ceux offerts par la CSST (tarifs nets de dépense). Concernant le volet des internats et autre volet des bourses, les discussions se sont poursuivies pour les modalités à considérer.

Bien sûr, ce comité de travail est consultatif et n'est donc pas une table de négociation ni de décision finale quant au pourcentage de la prime et à son application. Il semble, selon nos informations syndicales, que ces discussions sur le montant de la prime vont se faire à un autre niveau. Le Conseil du trésor doit être interpellé dans ce processus.

Il semble également qu'il nous faille considérer ces rencontres comme étant davantage qu'une simple opération de relations publiques. Le ministère a mis en place une table de Planification de la main d'œuvre (PMO) particulière aux psychologues et il faut considérer ce geste d'un angle positif. Ce comité de travail constitue donc un forum intéressant et certains volets dégagés pour le plan d'action de main d'œuvre pour les psychologues pourraient être repris dans les travaux des comités de la convention collective.

Le ministère nous apparaît donc sérieux dans sa démarche de prise en compte du problème de pénurie d'effectifs pour les psychologues. Ses représentants avaient déjà amorcé les discussions avec le Conseil du trésor au moment de la rencontre et voulaient lui présenter une offre convaincante sous peu. La prochaine rencontre du comité est prévue pour le 5 décembre. Espérons que nous pourrions voir bientôt la mise en place de la prime d'attraction/rétention de même que la rémunération des internats.

De son côté, l'Association des psychologues poursuit son travail dans le dossier de l'équité salariale et une première audience avec le Commission des relations de travail a eu lieu vendredi le 25 novembre. L'association compte également poursuivre ses démarches de promotion de la valeur de notre acte professionnel, afin de faire reculer les résistances de certains milieux face à la spécificité de notre profession. L'angle économique de la rentabilité sera également approfondi, afin de démontrer l'économicité sociale de notre profession.

Charles Roy
Président